

Ne vous trompez pas de partenariat avec l'Afrique !

Pour des investissements responsables,
la souveraineté alimentaire et une approche concertée
des questions de sécurité



DEAUVILLE, **MAI 2011**

Document de recommandations



CCFD-TERRE SOLIDAIRE

Première ONG française de développement, avec 40 millions d'euros de budget et plus de 500 initiatives soutenues chaque année dans 80 pays du sud et de l'est, le CCFD-Terre Solidaire a acquis depuis près de 50 ans un savoir-faire et de nombreuses références dans le dialogue avec les sociétés civiles de ces pays. Cette expertise est utilisée aujourd'hui dans de nombreuses actions de communication, de plaidoyer et d'éducation au développement en direction des décideurs et du public français et européen, en particulier grâce à un réseau de 15 000 bénévoles militants.

PUBLICATION : CCFD-Terre Solidaire, Mai 2011.
Direction du Plaidoyer.

CONTACT MÉDIA : Veronique De La Martinière
e-mail : v.delamartiniere@ccfd.asso.fr

CONTACT DIRECTION DU PLAIDOYER : Samuel Pommeret
e-mail : s.pommeret@ccfd-asso.fr

EDITEUR RESPONSABLE : C. Gaudard (Directrice du plaidoyer, CCFD-Terre-Solidaire)

AUTEURS : Mathilde Dupré, Maureen Jorand, Antonio Manganella, Zobel Behalal, Samuel Pommeret, Philippe Mayol.

CONCEPTION GRAPHIQUE : Isabelle Cadet

CCFD-Terre Solidaire 4, rue Jean Lantier -75 001 Paris, France.

www.ccfid-terresolidaire.org

Téléphone : 01 44 82 80 00

Sommaire

PARTENARIAT AFRIQUE-G8 : QUELS ENJEUX ?	5
------------------------------------------------------	----------

SYNTHÈSE

Réguler les activités des multinationales des pays membres du G8	6
Respecter la souveraineté alimentaire et soutenir l'agriculture familiale	7
Relever le défi de la paix et de la sécurité en Afrique	8

RECOMMANDATIONS DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE AUX PAYS MEMBRES DU G8

1.LES PAYS MEMBRES DU G8 DOIVENT ENCADRER LES INVESTISSEMENTS ET LES ACTIVITÉS DE LEURS MULTINATIONALES EN AFRIQUE	9
2.LES PAYS MEMBRES DU G8 DOIVENT ASSURER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET SOUTENIR L'AGRICULTURE FAMILIALE	12
3.LES PAYS MEMBRES DU G8 DOIVENT S'ENGAGER POUR UNE PAIX DURABLE EN AFRIQUE	15

Partenariat Afrique-G8 : quels enjeux ?

Le sommet du G8 de Deauville des 26 et 27 mai 2011 place le partenariat avec l'Afrique au centre de son agenda et prétend envoyer un signal fort pour le développement du continent. Les huit membres du G8 et leurs partenaires africains (NEPAD¹ et Union Africaine) promettent des initiatives en faveur du renforcement de la place de l'Afrique dans la gouvernance mondiale, de la sécurité et des investissements privés comme vecteurs de croissance et de développement. Ces objectifs ont déjà motivé des initiatives de la part des pays du G8 lors de sommets précédents (comme en 2005 à Gleneagles, en 2007 à Heiligendamm ou en 2009 à l'Aquila). Le CCFD-Terre Solidaire ne considère pas le G8 comme un espace légitime de gouvernance et estime que le système des Nations Unies doit

être le lieu où s'organisent les échanges et les décisions entre les pays riches et les pays en voie de développement. Il reconnaît cependant que des questions importantes seront soulevées lors de ce sommet et que les pays membres du G8 ont des responsabilités à assumer en cohérence avec les engagements qu'ils prennent dans le cadre de l'assemblée des Nations Unies. Il déplore également que l'agenda clairement libéral du sommet entérine le partenariat entre les pays membres du G8 et le NEPAD, organe politiquement amorphe, qui ne représente ni l'ensemble des États africains ni les sociétés civiles. Enfin, si le G8 souhaite afficher son soutien aux processus de transition démocratique² en cours en Afrique, la question de la démocratie n'est pas clairement inscrite à l'agenda de travail.

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD, *New Partnership for Africa's Development*) est un projet de développement initié en 2001 par plusieurs chefs d'États africains dont le Sud-Africain **Thabo Mbeki**, l'Algérien **Abdelaziz Bouteflika**, le Sénégalais **Abdoulaye Wade**, le Nigérian **Olusegun Obasanjo**, et l'Égyptien **Hosni Moubarak**. Autonome, son Agence de Planification et de Coordination et de Coopération prend la place sous tutelle de l'Union Africaine. Son but est de combler le fossé entre l'Afrique et le reste du monde en proposant « *aux pays africains, aux communautés économiques régionales et aux acteurs de prendre le contrôle de leur programme de développement, de travailler plus étroitement ensemble et de coopérer avec plus d'efficacité avec les partenaires mondiaux* ».

Résolument libéral, le NEPAD était censé être le moteur d'initiatives en faveur de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance (économique et entrepreneuriale). 10 ans après sa création et malgré le partenariat avec le G8, il est absent du débat démocratique sur le continent concernant les problématiques économiques, agricoles, politiques, etc.

L'Afrique subsaharienne et ses 850 millions d'habitants concentrent beaucoup des enjeux du développement pour le siècle à venir. La région qui devrait compter 1,8 milliards d'habitants en 2050 connaît depuis le milieu des années 1990 une croissance moyenne de 5 % et, malgré le ralentissement lié à la crise mondiale, elle devrait se poursuivre à un rythme soutenu en 2011 (plus de 5% selon le FMI). Malgré la diversité des situations et des expériences selon les pays, des

progrès ont été effectués depuis les années 1970 en termes d'indice de développement humain qui enregistre des progressions importantes largement dues aux gains dans les domaines de l'éducation et de la santé publique (c'est le cas pour l'Éthiopie, le Bénin ou le Burkina Faso). Au niveau démocratique, bien que l'on puisse déplorer des processus électoraux encore fragiles ou manipulés et une certaine faillite du leadership dans la résolution des crises locales

¹ Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

² Dans cette optique, les présidents du Niger, de Côte-d'Ivoire et de Guinée, ainsi que les premiers ministres de transition d'Égypte et de Tunisie, sont invités au sommet.

ou dans la récente crise de succession électorale en Côte-d'Ivoire, il faut noter les évolutions positives que constituent la résolution des conflits civils (Angola, Mozambique, Ouganda, Sierra Léone) ou les dynamiques d'alternance politique (Ghana).

Au-delà des bons chiffres relatifs, l'Afrique subsaharienne connaît aussi de graves difficultés : 210 millions de personnes y souffrent de la faim (soit environ 30 % de la population). Alors que 60 % de la population d'Afrique subsaharienne est employée par le secteur agricole, 2,5 millions d'hectares de terres ont déjà été accaparés par des pays étrangers ou des sociétés transnationales³. Sur fond de pillage minier et de circulation irresponsable des armes les conflits dans la région des Grands Lacs ont provoqué le déplacement de près de deux millions de personnes et la mort de millions d'autres. Les transactions financières illicites coûtent 140 milliards d'euros par an à l'ensemble du continent (dont 60% à 65% rien qu'au titre de l'évasion fiscale des entreprises multinationales⁴). Enfin, le changement climatique global remet en cause une série de droits humains fondamentaux comme le droit à la vie, à la sécurité, à l'alimentation, à l'eau.

Les pays membres du G8 ne peuvent donc pas se contenter d'un discours « afroptimiste » et doivent prendre toute la mesure des défis sociaux, économiques et environnementaux qui appellent en réponse justice, équité et responsabilité. Les taux de croissance ou le montant des investissements directs étrangers ne suffisent pas à décréter le développement qui doit avant tout tendre à la satisfaction des besoins humains fondamentaux, à la redistribution des richesses, à l'affirmation des droits des peuples et à la durabilité des modèles. Comme le souligne le PNUD⁵, le développement ne se mesure pas uniquement au

taux de croissance. La qualité des processus et les progrès effectifs au niveau de l'éducation, de l'alimentation et de la santé doivent être pris en compte.

Pour le CCFD-Terre Solidaire, le sous-développement et le mal-développement trouvent leurs causes dans des choix

stratégiques discutables en matière de politiques de développement, dans la cupidité de certains groupes et dans la dérégulation économique et l'opacité financière. Engagé depuis 50 ans dans la solidarité internationale, le CCFD-Terre Solidaire est persuadé que les solutions efficaces et durables ne pourront être trouvées que dans un dialogue impliquant les acteurs civils africains. Aussi, à nos yeux les réussites majeures de l'Afrique contemporaine sont à mettre à l'actif du renforcement et de la mobilisation des sociétés civiles qui font entendre leurs voix (que ce soit dans le combat pour l'abolition de la dette externe des pays africains ou dans la dénonciation des Accords de partenariat économique depuis 2007). Fruits de l'histoire économique, sociale et culturelle de chaque pays, les acteurs civils africains savent mobiliser les compétences et se posent désormais en force de proposition sur laquelle il faut compter. Pourtant, ni les pays membres du G8, ni le NEPAD ne prennent suffisamment en compte leur parole et leur expertise.

Avec ses partenaires⁶, le CCFD-Terre Solidaire interpelle les chefs d'état et de gouvernements des pays membres du G8 afin que les promesses faites soient suivies d'actes et exige que des mesures politiques soient prises en faveur de la régulation des activités de leurs entreprises multinationales, de la souveraineté alimentaire des pays africains, de la recherche de solutions politiques aux conflits qui affectent le continent (notamment dans les confins sahéliens et la zone des Grands Lacs).

« Dans nombre de pays africains, il n'est pas un secteur de la vie sociale que les organisations de la société civile n'investissent ».

Paul Samangassou, InterActions (Yaoundé, Cameroun), association partenaire du CCFD-Terre Solidaire.

³ « Accaparement des terres ou opportunité de développement ? Investissements agricoles et transactions foncières internationales en Afrique ». Rapport FAO, IIED, FIDA. 2009.

⁴ « L'économie déboussolée », Rapport CCFD-Terre Solidaire, 2010.

⁵ « La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain Rapport sur le développement humain 2010. Édition du 20e anniversaire du RDH », PNUD, 2010.

⁶ Le CCFD-Terre Solidaire est mobilisé au sein de l'Action Mondiale Contre la Pauvreté-Coordination Sud.

SYNTHÈSE

Réguler les activités des multinationales des pays membres du G8

S'ils peuvent générer des emplois et de la croissance, le libre-échange et les investissements directs étrangers (IDE) ont aussi des effets pervers. Les IDE ont une influence importante sur les conditions de vie des populations, des consommateurs et des travailleurs (d'autant plus quand il s'agit de l'industrie pharmaceutique, du secteur agroalimentaire, du secteur énergétique ou de l'eau). De plus, un certain nombre d'entreprises multinationales implantées en Afrique ne payent pas les impôts qu'elles doivent aux États. Elles se prêtent à des manipulations comptables pour transférer artificiellement la richesse produite dans les pays en développement vers des filiales situées dans des territoires offrant une fiscalité faible ou nulle. La France et ses partenaires du G8 doivent absolument se préoccuper de ces questions cruciales dans le cadre des accords de libre-échange et lors des négociations des Accords de Partenariat Économique entre l'Union Européenne et l'Afrique et entre les États-Unis et l'Afrique. L'accroissement des traités commerciaux bilatéraux fait craindre encore plus de déséquilibres dans les rapports de force dans la négociation entre pays et dans les modalités d'implantation des IDE effectués par les entreprises⁷. Sur ce point, la responsabilité des pays membres du G8 est donc directement engagée.

Le CCFD-Terre Solidaire recommande notamment aux pays membres du G8 :

- D'instaurer une norme de transparence financière qui oblige les entreprises multinationales à publier des informations financières pour chaque pays où elles opèrent (nom des filiales, nombre d'employés, bénéfices, impôts versés, coût des actifs, etc.).
- D'instaurer un *reporting* obligatoire extra financier (impacts sociaux et environnementaux).
- De lutter contre la corruption et pour la transparence en promouvant systématiquement la signature et l'application de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE).
- De demander aux entreprises des pays du G8 qu'elles participent à cette initiative en acceptant de fournir pour tous les pays engagés des données désagrégées (entreprise par entreprise et pour chaque catégorie de paiement aux

gouvernements) et comparables dans le temps.

- De rendre systématique pour chaque investissement la réalisation d'une étude d'impact sur les droits de l'homme et, pour les prises de participation dans une entreprise, d'imposer une évaluation du respect de ces droits.
- De déclarer illicite le financement⁸ de toute activité interdite par le droit international en général, par le droit international humanitaire et celui des droits de l'homme en particulier.

Respecter la souveraineté alimentaire et soutenir l'agriculture familiale

Lors du sommet de Gleneagles (2005), les gouvernements du G8 s'étaient engagés à maintenir leurs efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et notamment le premier d'entre eux : réduire de moitié le nombre de personnes victimes de la faim dans le monde d'ici à 2015. De fait, aujourd'hui 963 millions de personnes souffrent de la faim. La crise agricole et alimentaire de 2007-2008 a gravement touché les populations des pays en développement, plongeant près de 200 millions de personnes supplémentaires dans la sous-nutrition. Sur 29 pays ayant des niveaux de faim alarmants⁹ ou extrêmement alarmants, plus des deux tiers sont situés en Afrique subsaharienne. Le premier OMD ne sera pas atteint s'il n'est pas clairement relié à la question de la souveraineté alimentaire, clef de voûte du développement des pays du Sud et de la réduction de la faim dans le monde. Bien qu'une aide de plus de 22 milliards de dollars (d'ici à 2012) pour l'agriculture et la sécurité alimentaire ait été annoncée à l'Aquila, les chiffres de décaissement réel de ces fonds illustrent le manque de volonté des États d'honorer leurs promesses de lutte pour la sécurité alimentaire.

Par la suite, les États membres du G20 réunis à Séoul en novembre 2010 ont adopté un plan d'action pluriannuel sur le développement qui encourage une « croissance économique soutenable » et privilégie une coopération accrue « du secteur privé » à travers « des investissements responsables » dans l'agriculture. Pourtant, les IDE ne s'inscrivent pas dans des politiques agricoles et des règles commerciales ayant pour but de favoriser la souveraineté alimentaire. Les politiques actuelles favorisent surtout les investissements dans l'agriculture industrielle exportatrice pour répondre à une demande croissante alimentaire

⁷ L'Organisation mondiale du commerce et son Organisme de résolution des conflits ne sont pas qualifiés pour intervenir dans le cadre de ces accords et les pays les plus pauvres, craignant des représailles, acceptent donc les investissements des entreprises transnationales.

⁸ Cette interdiction doit valoir même lorsque les entreprises concernées ne réalisent qu'une fraction de leur chiffre d'affaires dans les activités illicites visées.

⁹ « Strategic Analysis and Knowledge Support Systems for agriculture and rural development in Africa ». International Food Policy Research Institute. Rapport IFPRI, 2011.

et non alimentaire (agrocarburants, bois) des pays du Nord au détriment des populations pauvres. La refonte des politiques et des réglementations liées aux échanges de matières premières agricoles doit encadrer strictement les activités de l'agrobusiness et privilégier l'agriculture familiale et la production vivrière .

Le CCFD-Terre Solidaire recommande notamment aux pays membres du G8 :

- De contribuer activement à mettre en place une gouvernance mondiale démocratique et participative sur les questions agricoles et alimentaires.
- De tenir leurs engagements avec l'apport de financements supplémentaires et de favoriser l'accès aux financements des pays les moins avancés.
- De réviser les règles du commerce mondial fixées par l'OMC et les cadres de négociation des accords de libre-échange fondés sur la seule libéralisation des échanges.
- De poursuivre son exercice de redevabilité sur la sécurité alimentaire.

Relever le défi de la paix et de la sécurité en Afrique

La présidence française du sommet du G8 a choisi d'inscrire à son agenda la paix et la sécurité. En raison de l'actualité récente (crise ivoirienne, actions terroristes au Sahel, risques autour de la création du nouvel État au sud Soudan) et de la pérennisation de crises locales (Grands Lacs, Somalie), il est en effet urgent que l'Afrique bénéficie d'une action volontaire, concertée et durable en faveur de la paix. La responsabilité de

cette recherche de stabilité incombe en premier lieu aux institutions et États africains souverains qui doivent par ailleurs engager ou poursuivre de véritables processus démocratiques. Les pays membres du G8 doivent bien entendu concourir à la recherche de solutions en soutenant les initiatives africaines en la matière. Pour ce faire, ils doivent faire une lecture claire des contextes et ne pas s'engager systématiquement dans une approche sécuritaire et militaire qui menace l'équilibre de la région. Ils doivent surtout s'attaquer aux racines des problèmes que sont le sous-développement et ses corollaires, la concurrence pour l'accès aux ressources, la circulation irresponsable des armes conventionnelles. Concrètement, cela implique le respect du droit international, la reconnaissance par les pays membres du G8 de l'importance des acteurs des sociétés civiles africaines et une attitude vigilante et adaptée vis-à-vis des régimes qui ne respecteraient pas la démocratie et les droits de l'homme. La quête de la sécurité et la lutte contre les réseaux terroristes ou criminels ne peuvent pas prévaloir sur l'évolution des pays de la région vers la démocratie ou favoriser le recul des libertés et des droits de l'homme.

Le CCFD-Terre Solidaire recommande notamment aux pays membres du G8:

- De permettre l'adoption d'un plan international coordonné pour la région du Sahel.
- D'exiger des mesures de diligence raisonnable de la part des entreprises impliquées dans l'exploitation, le commerce et l'utilisation des minerais en provenance des zones de conflit en général et de la région des Grands Lacs en particulier.
- D'œuvrer pour un contrôle effectif et efficace du commerce des armes conventionnelles.

RECOMMANDATIONS DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE AUX PAYS MEMBRES DU G8

1. LES PAYS MEMBRES DU G8 DOIVENT ENCADRER LES INVESTISSEMENTS ET LES ACTIVITÉS DE LEURS MULTINATIONALES EN AFRIQUE

« Les multinationales sont [...] présentes dans le secteur minier. La multinationale sud-africaine AngloGold Ashanti, spécialisée dans l'extraction aurifère, exploite trois mines d'or : Sadiola et Yatela près de Kayes, Morila près de Sikasso. Problème : les recettes tirées des 18 millions de tonnes d'or extraites chaque année profitent peu au pays. L'État malien ne reçoit que 20 % des recettes sous forme d'impôts et de royalties. Les 80 % restants bénéficient à AngloGold Ashanti. S'agit-il d'un contrat léonin ? Le débat n'est pas lancé à Bamako. Mais les populations ont protesté à cause de trop faibles retombées locales. Elles réclament écoles, dispensaires, routes et plus d'emploi pour les jeunes villageois.»

Marc Traore, Directeur des programmes et projets au Centre Djoliba (Mali). Née en 1997 et partenaire du CCFD-Terre Solidaire, cette ONG se donne comme mission de promouvoir la démocratie et la décentralisation par l'information et la formation des acteurs de la société civile malienne.

Croissance verte, innovation et poursuite d'un partenariat privilégié avec l'Afrique sont des priorités affichées de ce G8. Dans leur mise en œuvre opérationnelle, ces deux axes d'intervention vont comporter un certain nombre de mesures financières et d'importants investissements directs à l'étranger (IDE). Si ces investissements ne sont pas soumis à conditions et strictement encadrés, ils ne contribueront pas au développement. Bien que le G8 ne se situe pas dans une démarche philanthropique et serve un projet libéral, les pays membres doivent veiller à la cohérence des politiques mises en œuvre : la stabilité économique, le développement des ressources humaines et le respect des droits des travailleurs et des populations locales sont des points essentiels.

Le G8 ne peut se contenter d'appeler les pays africains à rendre des comptes et à donner des gages dans la lutte contre la corruption. La conditionnalité doit également s'appliquer

aux entreprises. Afin d'encadrer l'activité de leurs propres entreprises, les pays du G8 doivent promouvoir la mise en place de règles internationales plus exigeantes. Si elles bénéficient d'un soutien de la part des États du G8 pour investir dans les pays du Sud, les entreprises doivent accepter de jouer le jeu de la transparence et appliquer toutes les règles internationales en matière sociale, environnementale et fiscale.

Approche globale pour le développement

L'approche globale pour le développement promue depuis 2010 (G8 de Muskoka) consiste à soutenir toutes les initiatives privées et publiques favorables à la croissance dans les pays du Sud. Cette recherche de cohérence dans les politiques qui concourent aux objectifs de développement est louable. Mais pour être crédibles, les pays du G8 doivent modifier leurs politiques commerciales, d'investissement ou énergétiques pour les

aligner sur les objectifs de leurs politiques de développement et non l'inverse.

Si les IDE peuvent, sous certaines conditions, favoriser le développement économique, le risque est grand que, par manque de contrôle, les droits accordés aux investisseurs étrangers leur permettent d'outrepasser les législations nationales (par exemple dans le cadre des privatisations de services publics). De plus, la contribution fiscale des entreprises étrangères dans le budget des États du Sud est (trop) souvent très faible au regard des richesses qu'elles créent dans ces territoires. Pour attirer les IDE, les pays du Sud accordent souvent des cadeaux fiscaux importants aux entreprises (exemptions, périodes de stabilité et/ou d'exonérations, subventions) qui génèrent un manque à gagner important pour les États.

Au Maroc, la dépense fiscale liée à l'attraction des IDE a été évaluée à 4,3 % de son PIB, soit 19 % de ses recettes fiscales pour l'année 2006. Au Sénégal, elle atteindrait 457 millions d'euros selon une estimation du gouvernement portant sur le budget 2008, soit 5 % du PIB.

Outre ces conditions favorables négociées lors de leur installation, trop nombreuses sont les entreprises multinationales qui se prêtent par la suite à des manipulations comptables pour transférer artificiellement la richesse produite dans les pays en développement vers des filiales situées dans des paradis fiscaux et judiciaires. En Afrique, la fuite illicite de capitaux s'est élevée en 2007/2008 à près de 140 milliards d'euros.

Au total, l'évasion fiscale pratiquée par les entreprises prive chaque année les gouvernements du Sud de 125 milliards d'euros de recettes fiscales.

En Zambie, grand pays producteur de cuivre, 11 des 12 entreprises qui exploitent les mines se déclarent déficitaires et ne payent pas d'impôts sur les bénéfices. Alors que le cuivre représente 60% des exportations en valeur de la Zambie, les entreprises de ce secteur ne contribuent que pour 4% aux recettes fiscales du pays. De plus, on constate que plus de 50% des exportations sont dirigées vers la Suisse. Cette situation est d'autant plus inacceptable quand on sait que certaines installations minières ont été financées par des prêts de la Banque Européenne d'Investissement, dans le cadre de son mandat de développement¹⁰.

Il faut également préciser que la croissance ne rime pas automatiquement avec un développement respectueux des droits de l'homme, des standards environnementaux et de la juste répartition des richesses. Sur ces points, la responsabilité des multinationales des pays du G8 est particulièrement importante. Leurs investissements à l'étranger ou la gestion de leurs brevets ont une influence sur les conditions de vie des populations, des consommateurs et des travailleurs, par l'impact de leurs activités sur l'environnement, par la qualité et la sécurité des produits et services qu'elles vendent, par les conditions de travail qu'elles offrent et leur contribution aux budgets des États. Cette influence est d'autant plus prégnante quand il s'agit de l'industrie pharmaceutique, du secteur agroalimentaire, du secteur énergétique ou extractif ou de l'eau.

LES RECOMMANDATIONS DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE AUX PAYS MEMBRES DU G8

Les entreprises doivent contribuer au développement par la fiscalité.

"We will continue to support partner countries' efforts to increase domestic revenues through modernized tax and customs regulations, improved revenue collection capacities and effective fight against tax evasion, illegal financial flows and corruption¹¹."

Déclaration des membres du G8, sommet de l'Aquila, 2009.

En qualité de présidente du G8, la France doit promouvoir la mise en place de garde-fous aux IDE en :

- Luttant contre la corruption et pour la transparence des entreprises et des États en promouvant systématiquement la signature et l'application de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE). Exiger des entreprises des pays du G8 qu'elles participent à cette initiative en acceptant de fournir pour tous les pays engagés des données désagrégées (entreprise par entreprise et pour chaque catégorie de paiement aux gouvernements) et comparables dans le temps.
- Instaurant une norme de transparence financière et extra-financière qui impose à toute entreprise multinationale de publier, pour chaque pays où elle opère :

¹⁰ « Projet Mopani Zambie. L'Europe au cœur d'un scandale minier ». Rapport des Amis de la Terre, 2010.

¹¹ « Nous allons continuer à supporter les efforts des pays partenaires pour augmenter les revenus domestiques par des règlements fiscaux et douaniers adaptés, des capacités de collecte des revenus améliorées et une lutte efficace contre la fraude fiscale, les flux financiers illégaux et la corruption ».

- le nom de toutes ses implantations dans le pays en question ;
- le détail de ses performances financières¹² en distinguant les opérations intragroupe et les opérations avec des tiers ;
- les charges fiscales détaillées incluses dans ses comptes pour le pays en question ;
- le coût et la valeur comptable nette de ses actifs physiques fixes ;
- les actifs bruts et nets.

Ce *reporting* obligatoire des activités des multinationales pays par pays peut-être instauré via :

- La régulation boursière de chaque place financière, pour les entreprises cotées¹³. En réponse aux nouvelles mesures de transparence adoptées à Hong-Kong et aux États-Unis (loi Dodd-Frank), dans le secteur des industries extractives, l'ensemble des pays du G8 doit à minima promouvoir la mise en place d'une régulation boursière équivalente et s'engager à ouvrir la discussion pour approfondir et étendre cette régulation aux autres secteurs d'activité, afin de lutter contre l'évasion fiscale.
- La révision de la directive transparence (TOD) de l'Union européenne (UE) doit être l'occasion de généraliser l'obligation de transparence aux sociétés cotées à l'échelle européenne pour lutter contre l'évasion fiscale.
- Les normes comptables internationales édictées pour l'essentiel par l'IASB¹⁴ pour 110 pays dont les 27 de l'UE, et le FASB¹⁵ pour les États-Unis. Le reporting pourrait être inscrit dans la norme IFRS¹⁶ concernant le format de présentation des informations sectorielles. À minima, il pourrait être introduit dans la norme IFRS (en cours de révision) s'appliquant au secteur extractif.

LES PAYS MEMBRES DU G8 DOIVENT PROMOUVOIR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES MULTINATIONALES

En 2009, au sommet de l'Aquila, les pays membres du G8 affichaient leur volonté de s'engager pour un « leadership responsable pour un avenir durable » et de lancer des initiatives en faveur de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Cette volonté restera lettre morte si l'engagement des gouvernements des pays membres en matière de responsabilité de leurs entreprises vis-à-vis du développement durable n'est pas total. Les avancées futures au niveau du G20 sont également conditionnées par l'action

du G8 pour que le développement durable soit inscrit de façon transversale dans l'ordre du jour des sommets, afin d'aborder chaque sujet dans sa triple dimension économique, sociale et environnementale.

En qualité de présidente du G8, la France doit promouvoir la responsabilité sociale et environnementale des multinationales des pays membres du G8 en :

- Soutenant le cadre conceptuel¹⁷ du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, John Ruggie, et en encourageant sa mise en application effective par la création de droit national et international.
- Obligeant les entreprises multinationales à publier les informations sur les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités dans chaque pays où elles opèrent en se basant sur des indicateurs fiables, comparables et pertinents. Cela pourrait se faire en les incitant à suivre les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (dans sa version 3), les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et la Norme ISO26000¹⁸ ; ainsi que par la construction négociée d'indicateurs entre les parties prenantes.
- Encourageant la signature d'accords ou de contrats durables, de type séquentiel, prévoyant une renégociation partielle des accords en vue de l'évolution de la situation politique, au regard du développement durable et du respect des droits de l'homme, dans l'esprit de ce que prévoit la Convention sur la diversité biologique de 1992.
- Instaurant des clauses de conditionnalités sur le respect des droits de l'homme (et notamment des droits fondamentaux au travail) et des règles nationales ou internationales en matières sociale, environnementale et fiscale par les entreprises bénéficiaires de fonds ou les entreprises sous-traitantes de l'État sur les projets financés.
- Rendant systématique pour chaque investissement la réalisation d'une étude d'impact sur les droits de l'homme et, pour les prises de participation dans une entreprise, en imposant une évaluation du respect de ces droits.
- Ne recourant pas à des clauses qui gèleraient les droits et obligations des États quant à la protection des droits de l'homme et de l'environnement ou la législation fiscale, qui dispenseraient les entreprises du respect du droit national ou qui entraveraient l'accès à la

¹² Cela recouvre les ventes, les achats et les coûts de financement, la masse salariale, le nombre d'employés et le bénéfice avant impôt.

¹³ Dans le domaine extractif, les bourses de Hong-Kong et des États-Unis prévoient d'obliger les entreprises à déclarer les versements qu'elles font aux États dans lesquels elles opèrent.

¹⁴ International Accounting Standards Board.

¹⁵ Financial Accounting Standards Board.

¹⁶ Cette norme stipule que toute entité doit fournir des informations qui permettent aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles elle se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère.

¹⁷ Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme: mise en œuvre du cadre de référence «protéger, respecter et réparer» des Nations Unies : <http://www.businesshumanrights.org/media/documents/ruggie/ruggie-principes-directeurs-21-mars-2011.pdf>

¹⁸ Publiée depuis le 1 novembre 2010, la norme ISO 26000 est une norme ISO relative à la responsabilité sociétale des organisations, c'est-à-dire l'application des principes de développement durable aux organisations.

justice des personnes affectées par les projets.

- Déclarant illicite le financement¹⁹ de toute activité interdite par le droit international en général, par le droit international humanitaire et celui des droits de l'homme en particulier ainsi que les standards internationaux en matière de fiscalité et ce quelle que soit la forme d'investissement ou de financement²⁰, le montage technique utilisé²¹ y compris toutes

formes d'assurances liées à l'exportation de biens (notamment, mais pas exclusivement, par les Agences de Crédit à l'exportation), à l'assurance-crédit, aux crédits documentaires, aux crédits acheteurs et aux crédits fournisseurs.

¹⁹ Cette interdiction doit valoir même lorsque les entreprises concernées ne réalisent qu'une fraction de leur chiffre d'affaires dans les activités illicites visées..

²⁰ Investissement en fonds propres ou en dette, sous forme de valeurs mobilières ou de concours bancaires, directs ou indirects.

²¹ Utilisation de fonds ou de véhicules d'investissement tiers, financements hors bilan, etc.

²² Déclaration du G8 à Muskoka – Reprise et Renaissance – 25-26 juin 2010;

²³ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Australie, Brésil, Danemark, Egypte, Espagne, Ethiopie, Inde, Indonésie, Lybie (Présidence de l'Union Africaine) Mexique, Pays-Bas, Nigeria, Chine, Corée du Sud, Sénégal, Turquie.

²⁴ Initiative de l'Aquila pour la sécurité alimentaire – AFSI. Sommet de l'Aquila, 2009.

²⁵ « Rapport de Deauville sur la redevabilité. Engagements du G8 pour la santé et la sécurité alimentaire : bilans et résultats ». Ministère des Affaires étrangères et européennes, Mai 2011.

²⁶ http://www.lemonde.fr/europe/article/2011/04/06/l-ue-a-consacre-pres-de-54-milliards-d-euros-a-l-aide-au-developpement-en-2011_1503724_3214.html.

2. LES PAYS MEMBRES DU G8 DOIVENT ASSURER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET SOUTENIR L'AGRICULTURE FAMILIALE

« Au Togo, tout se passe comme si les paysans n'existaient pas. [...] C'est par exemple le ministre qui annonce le prix du coton. C'est aussi à Lomé que se discutent les politiques de développement agricole. Pour toutes ces décisions importantes, la majorité des paysans n'est jamais consultée. C'est insupportable ! La politique de ce pays se décide en notre nom, mais sans nous. [...] Nous avons décidé d'entreprendre une action de revalorisation des prix afin que les paysans puissent vivre du fruit de leur travail. Face à cette situation, nous avons créé le Mapto en 2003. Notre objectif est favoriser le dialogue et le partage d'expérience entre les paysans de l'ensemble du pays [...] Nous ne pouvons pas répondre aux besoins sociaux des Togolais si nos propres droits ne sont pas respectés. »

Balintiya Konsana, Président de l'association Mouvement pour une alliance paysanne au Togo (Mapto), partenaire du CCFD-Terre Solidaire.

La récurrence des famines, la persistance de la faim et les crises alimentaires récentes soulignent l'urgence d'assurer la souveraineté alimentaire des pays africains. De l'aveu même des membres du G8 la situation est « *de surcroît exacerbée par les changements climatiques, l'augmentation de la demande alimentaire mondiale, l'insuffisance des investissements passés dans le secteur agricole et l'extrême volatilité des prix, qui a des incidences dévastatrices sur les plus vulnérables* »²². Forts de ce constat d'urgence, les dirigeants du G8 doivent maintenant passer des discours aux actes et mettre en œuvre leurs engagements.

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EST LA CLEF DE VOÛTE DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE ET DE LA RÉDUCTION DE LA FAIM.

Les pays membres du G8 doivent tenir les engagements pris

Suite à la crise alimentaire mondiale et aux émeutes de la faim en 2007-2008, et ne pouvant plus ignorer la situation, les États membres

du G8, en présence des pays signataires²³, ont débloqué une aide de 22 milliards de dollars sur trois ans²⁴. Dans le cadre du mécanisme de redevabilité (*accountability*), notamment axé cette année sur la sécurité alimentaire, les dirigeants se sont engagés en 2010 à suivre la réalisation de ces engagements. Bien que la définition d'une méthodologie et la désignation d'un groupe de travail constituent des avancées, il est toujours difficile de mesurer concrètement les efforts financiers du G8. En effet, la méthodologie, qui omet la question de la qualité des engagements, et la part de nouveaux fonds dans l'enveloppe globale ne permettent pas d'apprécier l'impact concret de l'initiative. Un bilan intermédiaire dressé en avril 2010 a fait apparaître la faiblesse du suivi de ces engagements puisque seulement 6,5 milliards ont été versés ; et le rapport de redevabilité du G8 rendu mi-mai 2011 abonde en ce sens, puisque seulement 22% des sommes ont été réellement décaissées, et 26% sont « *en voie de l'être* »²⁵. À son tour, l'OCDE s'est alarmée en avril 2011 de perspectives « *préoccupantes* » et d'un ralentissement concernant l'évolution de l'aide publique au développement (APD)²⁶. Deux tendances majeures apparaissent : d'une part la réorientation croissante de l'APD vers

des prêts plutôt que des dons et, d'autre part, une exclusion des pays les moins avancés. Cela s'ajoute à la baisse des financements dans le secteur agricole : l'APD consacrée à l'agriculture a chuté de 17% à 4% entre 1980 et 2006. L'Afrique est encore une fois la première victime de ce ralentissement de l'APD. À Gleneagles (2005), le G8 avait envisagé le versement de 25 milliards de dollars supplémentaires d'APD à destination de l'Afrique mais les sommes réellement consacrées ont été bien moins importantes. De plus, les investissements publics dans l'agriculture (déjà faibles) tendent à diminuer dans la majorité des pays: en Afrique subsaharienne, la part des budgets nationaux consacrés à l'agriculture est en moyenne de 4% alors que 60 % de la population vit de ce secteur. Seulement 6 pays ont atteint l'objectif de 10% du budget national consacré au développement rural et au secteur agricole auquel les États africains s'étaient engagés lors de la convention²⁷ de Maputo en 2003.

Les pays membres du G8 doivent adopter des politiques publiques cohérentes

En 2008, l'ampleur de la crise alimentaire a remis en lumière le problème de la faim dans le monde. Au-delà des déclarations d'intentions, la lutte contre ce fléau exige une mobilisation plus forte, mieux coordonnée et plus cohérente de la part de la communauté internationale.

Entre les orientations prônées par la FAO²⁸ et les règles commerciales définies dans le cadre de l'OMC, une multitude d'acteurs aux intérêts divergeants, de politiques et d'initiatives parfois contradictoires coexistent sans concertation. Ainsi, on ne peut prôner la libéralisation des échanges ou l'intensification des filières agroindustrielles d'exportation qui vont à l'encontre des projets et des politiques de soutien à l'agriculture familiale alors que la situation alimentaire mondiale ne cesse de se dégrader. Cet état de fait est d'autant plus insupportable qu'il faudra nourrir au moins 9 milliards d'humains en 2050. La réforme du Comité sur la Sécurité Alimentaire (CSA) concrétisée en 2010, est encourageante puisqu'il s'agit de créer un espace inédit de mise en cohérence des politiques au niveau international et qui va dans le sens de la défense des agricultures paysannes. Le G8, qui peut jouer un rôle d'impulsion politique ou catalyser de nouveaux financements, doit impérativement inscrire son action dans le cadre de cette structure de gouvernance légitime et inclusive.

Le partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire²⁹, proposé notamment par la France dès juin 2008, doit pouvoir être ce lieu de concertation pour une meilleure cohérence et orientation des différentes politiques. De plus, le G8 doit favoriser, avec ses partenaires africains, la mise en place d'un cadre d'orientation réunissant l'ensemble des acteurs. Il est en effet nécessaire de construire un espace politique international réunissant l'ensemble des parties prenantes du secteur et qui permette une mise en cohérence des politiques commerciales, agricoles, énergétiques, financières et environnementales qui ont une influence directe sur la sécurité alimentaire mondiale.

Les pays membres du G8 doivent faire du soutien à l'agriculture familiale un enjeu central

En 2009, Nicolas Sarkozy déclarait que le peu de soutien à l'agriculture accordé par les politiques d'aide au développement avait été une erreur stratégique et qu'il fallait désormais « réorienter les crédits vers l'agriculture vivrière, vers la production locale [...] et mettre le paquet sur l'agriculture des pays en voie de développement »³⁰. Trois ans plus tard, cette déclaration est restée lettre morte et l'agriculture familiale et vivrière n'a pas fait l'objet des incitations et des financements indispensables.

Si la redevabilité et la cohérence des politiques ont un impact direct sur les actions menées dans les pays du Sud, le modèle agricole promu est également déterminant pour assurer la sécurité alimentaire, notamment en Afrique où la courbe de la croissance démographique dépasse celle de la production alimentaire. Le pilier « accès aux marchés » du NEPAD regroupe les questions commerciales et les initiatives dans le domaine agricole qui se concentrent sur la diversification des productions, l'accroissement des bénéfices tirés des ressources et l'augmentation des rendements.

Aujourd'hui, les résultats de ce partenariat restent difficiles à mesurer et le soutien aux petits producteurs n'est toujours pas un axe central d'orientation des financements. La participation au G8 de Deauville de la présidence en exercice du NEPAD (Ethiopie) et des représentants des États qui le composent (Algérie, Afrique du Sud, Nigeria, Sénégal, et Egypte) doit permettre d'influer sur les choix politiques en faveur de l'agriculture familiale.

²⁷ Les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé en 2003 lors de la deuxième assemblée extraordinaire de l'Union Africaine, la « Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique ». L'un des engagements phares de cette déclaration concernait l'attribution d'au moins 10% des ressources budgétaires nationales à l'agriculture et au développement rural, à appliquer d'ici 2008. A ce jour, le bilan est mitigé : 8 pays seulement ont atteint, voir dépassé, cet objectif (Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Guinée, Malawi, Mali, Niger et Sénégal).

²⁸ [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.](#)

L'ACCAPAREMENT DE TERRES DÉDIÉES À L'AGRICULTURE INTENSIVE D'EXPORTATION PAR LES MULTINATIONALES EMPÊCHE LES PAYSANS AFRICAINS DE DÉVELOPPER LE SECTEUR AGRICOLE.

Il est d'autant plus urgent d'agir en ce sens étant donné l'impact qu'ont sur le secteur agricole africain deux tendances inquiétantes que sont le développement des agrocarburants et des accaparements de terre. L'achat par des entreprises transnationales, des pays tiers ou des fonds d'investissement de terres dédiées au développement de l'agriculture intensive d'exportation, comme la production d'agrocarburants, destinés principalement aux marchés du Nord, empêchent les paysans africains de développer le secteur agricole et ainsi de répondre aux besoins croissants des populations. Pourtant, la faim concerne près de 30 % de la population d'Afrique sub-saharienne.

LES RECOMMANDATIONS DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE AUX PAYS MEMBRES DU G8

Devant ce constat, il est urgent d'agir. Aussi, les états membres du G8 doivent :

- Tenir leurs engagements avec l'apport de financements supplémentaires et non pas la réorientation de financements déjà prévus et/ou dépendants d'une autre enveloppe.
- Assurer l'accès aux financements des pays les moins avancés notamment grâce à un renforcement de la partie « dons ».

- Poursuivre l'exercice de redevabilité sur la sécurité alimentaire.
- Revoir la méthodologie de contrôle de la redevabilité du point de vue quantitatif et qualitatif et associer la société civile à l'exercice.

Pour développer leurs agricultures, les pays du Sud, en particulier les pays africains, doivent pouvoir intervenir et protéger leurs marchés agricoles face aux cultures d'importation. Ces dispositions dépassent le cadre de la FAO et nécessitent donc de :

- Mettre en place une gouvernance mondiale démocratique et participative sur les questions agricoles et alimentaires.
- Réviser les règles du commerce mondial fixées à l'OMC et les cadres de négociation des accords de libre-échange fondés sur la seule libéralisation des échanges.
- Associer systématiquement les sociétés civiles aux prises de décisions et à la mise en œuvre des politiques.

Pour l'Afrique, il est urgent de faire du soutien à l'agriculture familiale une priorité des politiques publiques agricoles en :

- Définissant un cadre d'action en faveur de l'agriculture familiale au sein du NEPAD.
- Renforçant l'APD du secteur agricole et pour une production familiale diversifiée.

²⁹ Proposé lors du Sommet de la FAO de juin 2008, le partenariat mondial pour la sécurité alimentaire doit se concevoir comme un réseau entre organisations internationales, scientifiques, donateurs, États, organisations de producteurs, sociétés civiles, secteurs privés. Devant se concrétiser dans la réforme du Comité sur la Sécurité Alimentaire (CSA), il doit ainsi être placé sous l'égide des Nations Unies, garantes du droit à l'alimentation. Trois dimensions centrales devront orienter son action : politique (cohérence et coordination), scientifique (mobiliser et partager l'ensemble de l'expertise scientifique et professionnelle existante au niveau global comme au niveau local) et financière (remobilisation des financements internationaux). Une véritable mobilisation contre la faim passera par un partenariat mondial renforcé, où tous les choix sont posés de manière transparente, en associant tous les acteurs concernés, en y consacrant les moyens financiers nécessaires et en mettant en place un suivi des engagements pris.

³⁰ N. Sarkozy, lors de la conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale le 3 juin 2008, Rome.

3. LES PAYS MEMBRES DU G8 DOIVENT S'ENGAGER POUR UNE PAIX DURABLE EN AFRIQUE

« La région du Kivu est parcourue par des bandes armées [...]. Il y a aussi des militaires congolais et des forces d'autodéfense [...]. Tous ces gens-là ont compris qu'ils pourraient se faire beaucoup d'argent très facilement avec les minerais. Lesquels seront ensuite revendus à bas-prix à des firmes internationales qui en ont besoin pour fabriquer des téléphones, des ordinateurs [...]. Et ces grands financiers [...] préfèrent laisser la région dans cet état de non-droit afin de mieux imposer leurs prix »

Coco Mbangi, Secrétaire-adjoint de la Commission Episcopale ad hoc pour les ressources naturelles (République Démocratique du Congo, RDC). Créée en 2007, cette organisation est l'un des partenaires du CCFD-Terre Solidaire en RDC.

La présidence française du G8 a choisi d'inscrire à son agenda la paix et la sécurité. En raison de l'actualité récente (crise ivoirienne, actions terroristes au Sahel, risques autour de la création du nouvel État au sud Soudan) et de la pérennisation de crises régionales (Grands Lacs, Somalie), il est en effet urgent que l'Afrique bénéficie d'une action volontaire, concertée et durable en faveur de la paix. Le CCFD-Terre Solidaire souhaite attirer l'attention des pays membres du G8 sur un certain nombre de cas où leur action doit permettre des avancées.

Des conflits facteurs de sous-développement

L'instabilité politique est encore incontestablement l'un des principaux facteurs de sous-développement pour l'Afrique subsaharienne. Si le nombre des conflits ouverts a diminué, la persistance de nombreuses tensions locales pèse sur la stabilité du continent. De même, plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne sont soumis à des menaces qui interpellent la communauté internationale en général et les pays membres du G8 en particulier. Soulignant les effets dévastateurs des conflits armés, un récent rapport de l'UNESCO³¹ rappelle que 48 % des enfants en âge d'être scolarisés sont privés d'instruction à cause des conflits. La quasi-totalité de ces enfants vivent dans les pays africains.

La poudrière sahéenne

L'émergence d'Al Qaeda au Maghreb islamique (AQMI) comme groupe terroriste actif fragilise les pays de la région et implique plusieurs pays étrangers (comme la France dont des ressortissants ont été pris en otage). La violence de ses actions qui se déploie dans une large zone allant de la Mauritanie au Niger, ainsi que l'implantation avérée de réseaux criminels internationaux liés notamment au trafic de stupéfiants, fait craindre la convergence d'intérêts criminels dans une zone difficile à contrôler.

L'insécurité croissante a pour conséquence première une militarisation de la zone par les puissances étrangères (France et États-Unis en tête). Cette ouverture de nouveaux fronts limite encore les perspectives des populations de la région en menaçant la souveraineté des pays, les libertés civiles et la démocratie.

Grands Lacs : militarisation de l'exploitation et du commerce des ressources minérales.

Dans plusieurs régions d'Afrique, les conflits armés et la violence endémique sont alimentés par l'exploitation sauvage des ressources naturelles. En RDC, des groupes armés, y compris des éléments de l'armée nationale (FARDC³²), contrôlent l'exploitation et le commerce des minerais (cassitérite, wolframite, coltan, cuivre, or) dans l'est du pays (Kivu, Maniema, Katanga et province orientale) avec la complicité des pays voisins ainsi que celle de nombreux acteurs économiques à travers le monde. Cette connivence entre acteurs économiques, États et groupes armés s'étend au-delà des frontières de la RDC et complexifie les efforts menés pour la consolidation de la paix ainsi que ceux mis en œuvre pour la réforme du secteur de la sécurité dans l'est du pays.

LES ENJEUX MINIERS ALIMENTENT LE CONFLIT DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS ET ATTISENT LA VIOLENCE CONTRE LES POPULATIONS CIVILES.

De plus, l'alimentation du conflit par l'exploitation minière attise les violences contre les populations civiles et éloigne toujours un peu plus les perspectives de pacification et de développement de la zone. En 2010, on a recensé 15 000 cas de violences sexuelles (principalement dans les provinces de l'est du pays) et les exactions des

³¹ « La crise cachée : les conflits armés et l'éducation ». Rapport UNESCO, mars 2011.

³² Forces Armées de la République Démocratique du Congo.

groupes armés et des FARDC auraient provoqué le déplacement de plus de 1,6 millions de personnes³⁴, autant de facteurs d'aggravation du sous-développement et de l'épidémie de VIH-SIDA.

La circulation irresponsable des armes

Au cœur des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique subsaharienne se trouve la circulation des armes conventionnelles. En violation des embargos décrétés par le Conseil de sécurité des Nations Unies, des belligérants sont pourvus en matériel militaire comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, en RDC, au Soudan, etc. Des groupes armés non étatiques responsables de graves violations des droits de l'homme ou d'actes de piraterie se constituent librement un arsenal militaire et, par ailleurs, certains gouvernements s'illustrent par une répression armée vis-à-vis de leurs propres populations en quête légitime de liberté. D'importantes sommes d'argent sont ainsi dévolues à l'acquisition de matériel militaire au détriment de l'éducation, de la santé ou de l'agriculture.

Selon l'ONU, 10 millions d'armes légères circuleraient en Afrique sub-saharienne.

Ces situations sont rendues possibles par la faiblesse du contrôle sur l'importation et l'exportation des armes conventionnelles, qui constituent de fait pour les populations africaines des armes de destruction massive.

RÉPONSES ET PROPOSITIONS DU G8

Une force d'impulsion

Au cours des 4 derniers sommets, les déclarations finales des chefs d'États et de gouvernements du G8 ont à chaque fois souligné le rôle néfaste joué par l'exploitation des ressources naturelles dans la déstabilisation du continent. Ces déclarations ont parfois été à l'initiative de processus salutaires. Par exemple les sommets du G8 de l'Aquila et de Muskoka ont explicitement demandé à l'OCDE d'entamer un travail sur la diligence raisonnable afin de pousser les entreprises à jouer un rôle responsable pour venir à bout de la militarisation de l'exploitation et du commerce des ressources minérales dans la région des Grands Lacs. Au cours de l'année 2010, à l'issue d'une consultation des ONG, des États et des entreprises, l'OCDE a publié un guide qui énonce

un ensemble de règles destinées à empêcher que les ressources minérales dont l'exploitation et la commercialisation profitent aux hommes en armes, n'accèdent au marché international. Ce guide est en soi une avancée. Il faut maintenant relever le défi de sa mise en œuvre effective qui représenterait un pas déterminant pour une paix durable dans la région.

Analyse erronée de la situation et solutions inadaptées

Les pays membres du G8 se sont parfois illustrés par une approche inappropriée des problématiques locales. Le cas le plus significatif à cet égard est incontestablement la réponse apportée à la crise dans le Sahel ; l'erreur étant de privilégier uniquement une approche sécuritaire et militaire de la question qui se traduit par un soutien accru aux États en termes de moyens technologiques, d'implantation de troupes étrangères et d'encadrement militaire en vue d'un meilleur contrôle des territoires. Si cette approche est évidemment nécessaire, elle est loin d'être suffisante. Elle traduit aussi l'aveuglement et le refus de considérer les causes profondes des crises de la région. Celles-ci se trouvent premièrement dans l'effondrement des capacités et des structures de l'État, le déclin économique et les chocs sociaux, deuxièmement dans la pauvreté structurelle, le manque d'éducation et la prolifération des armements et, troisièmement, dans le mal-développement, l'interconnexion des risques, le manque d'assistance dans la médiation des crises et la restauration de la légitimité des États. La situation sociale chaotique et les difficultés de la jeunesse constituent de fait un terreau fertile pour la violence et de criminalité. La question de la gestion des flux migratoires qui caractérisent la région sahélienne³⁵ est symptomatique de l'aveuglement des pays membres du G8 (notamment européens) et de l'approche essentiellement « criminalisante » qui se traduit par la militarisation des frontières par l'agence européenne FRONTEX, la conditionnalité de l'aide au développement à la diminution des flux et la complaisance des pays du Nord envers les régimes dictatoriaux qui collaborent.

LES RECOMMANDATIONS DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE AUX PAYS MEMBRES DU G8

Les pays membres du G8 doivent permettre, de concert avec les pays et institutions africaines,

³⁴ Selon le bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU.

³⁵ Zone de transit et de départ de flux migratoires internationaux notamment dirigés vers l'Europe.

l'adoption d'un plan international coordonné pour la région du Sahel :

- En mettant en œuvre une réponse militaire cohérente, proportionnée et respectueuse des droits humains.
- En privilégiant une approche civile et politique durable qui doit contribuer à restaurer l'État de droit.
- En favorisant la structuration et le renforcement des sociétés civiles sans qui rien ne peut se faire.

Les pays membres du G8 doivent exiger des mesures de diligence raisonnable aux entreprises impliquées dans l'exploitation, le commerce et l'utilisation des minerais en provenance de la région des Grands Lacs :

- En s'inscrivant dans la continuité de leur action initiée à l'Aquila et dans la ligne de l'engagement de leurs ministres des affaires étrangères³⁶.
- En apportant publiquement leur soutien inconditionnel au *guide de l'OCDE sur la diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant des zones de conflit ou à haut risque*.
- En finançant la mise en œuvre de ce guide et toutes les autres initiatives publiques qui favoriseront la diligence raisonnable.

- En s'engageant à adopter, conformément à la résolution 1952 du Conseil de sécurité de l'ONU, des législations nationales sur la diligence raisonnable concernant les minerais exploités dans l'Est de la RDC.

Les pays membres du G8 doivent œuvrer pour un contrôle effectif et efficace du commerce des armes conventionnelles :

- En s'engageant à œuvrer pour l'adoption effective d'un traité international sur le commerce des armes en 2012.
- En adoptant dans leurs pays des lois qui favoriseront une plus grande transparence et un contrôle citoyen du commerce des armes classiques.
- En conditionnant l'exportation du matériel militaire au respect des droits de l'homme, du droit international humanitaire et des exigences du développement économique et social.

³⁶ Réuni à Paris les 14 et 15 mars derniers, le « G8 affaires étrangères » a exprimé sa « détermination à aider et à renforcer la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région des Grands Lacs ».

CCFD-Terre Solidaire 4, rue Jean Lantier -75 001 Paris, France.
www.ccfid-terresolidaire.org
Téléphone : 01 44 82 80 00

